

CINQUANTENAIRE DE L'UCCAO

SEMINAIRE NATIONAL SUR «LE RENOUVEAU COOPERATIF ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU CAMEROUN»

(Bafoussam, du 09 au 11 juillet 2008)

ALLOCUTION de Mme Dayina Mayenga Directrice du Bureau sous régional de l'OIT pour l'Afrique Centrale

- Monsieur le Vice Premier Ministre, en charge de l'Agriculture et du Développement rural,
- Monsieur le Ministre de l'Eau et Energie,
- Monsieur le Ministre du Commerce,
- Monsieur le Gouverneur de la province de l'Ouest,
- Honorables Membres du Parlement,
- Monsieur le Délégué du Gouvernement de Bafoussam,
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Bafoussam 1er
- Monsieur le Président du réseau UCCAO,
- Mesdames et Messieurs les responsables des Institutions administratives et traditionnelles,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations socioprofessionnelles,
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative,
- Mesdames et Messieurs les représentants des organisations coopératives, mutualistes et de la société civile,
- Cher Collègue, Monsieur le Représentant de la FAO
- Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Avant toute chose, je voudrais m'acquitter de l'agréable plaisir d'adresser mes sincères remerciements à Monsieur le Vice Premier Ministre qui, malgré ses lourdes et pressantes occupations, a bien voulu honorer de sa personne, cette rencontre nationale des acteurs du mouvement coopératif camerounais, démontrant ainsi, tout son intérêt personnel pour le développement de l'entrepreneuriat coopératif dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Mes remerciements également à Monsieur le Gouverneur de la province de l'Ouest et aux autorités locales pour leur chaleureux accueil en cette terre hospitalière de Bafoussam et surtout pour avoir accepté de joindre au lancement des activités devant marquer le 50e Anniversaire de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO). La présence d'éminents membres du Gouvernement et le fait que la Président de la conférence Panafricaine Coopérative se soit déplacé jusqu'ici donnent à cet événement une dimension à la fois nationale et Africaine.

C'est aussi l'occasion pour moi de vous adresser les chaleureuses félicitations et les encouragements du Directeur Général du Bureau International du Travail, Monsieur Juan SOMAVIA, auxquels je joins ceux du Directeur du Bureau Régional de l'Organisation Internationale du Travail pour l'Afrique, Monsieur Charles Dan, pour tous les efforts déployés au service des populations les plus pauvres qui souhaitent améliorer leurs conditions de vie par la promotion de l'entrepreneuriat coopératif.

Excellence, Monsieur le Vice Premier Ministre,

Comme vous le savez, la promotion de l'entrepreneuriat coopératif fait partie du mandat constitutif de l'Organisation Internationale du Travail et c'est à juste titre que le BIT a décidé d'apporter, une fois encore, son concours à la tenue de ce séminaire national qui, nous osons l'espérer, marquera le point de départ d'une nouvelle ère du mouvement coopératif camerounais qui fut, pendant

longtemps, le fleuron de l'économie associative et solidaire en Afrique. Il suffit de rappeler que, bien avant l'accession du pays à son indépendance, les coopérateurs camerounais avaient pris sur eux la responsabilité d'aller négocier le cours du café sur le marché international à Londres. Il suffit de penser également à l'importance du potentiel institutionnel et en ressources humaines de l'action coopérative au sein du Ministère de l'Agriculture il y a une vingtaine d'années, pour juger de la place qu'occupait le mouvement coopératif dans la politique de développement à la base du Gouvernement Camerounais.

Tous ces signaux avaient justifié l'engagement fort du BIT aux côtés du Gouvernement à travers des programmes aussi importants que CUROR et qui ont abouti à la réforme coopérative des années 90 avec l'adoption de la loi coopérative de 1992 considérée, à juste titre, comme l'une des plus progressistes des pays africains francophones au sud du Sahara.

En effet, le Cameroun, par cette loi, a été le premier pays africain à adapter son cadre législatif sur le mouvement coopératif au nouveau contexte de libéralisation de l'économie nationale et, par conséquent, au désengagement de l'Etat des secteurs productifs tel que recommandé par les programmes d'ajustement structurel des Institutions de Breton Wood. Comme conséquence directe de cette réforme, le mouvement associatif connut un boom extraordinaire avec la naissance, entre autres, des groupes d'initiative commune sensés permettre aux acteurs de l'économie informelle d'exploiter la formule coopérative avec beaucoup plus de flexibilité. Dans la foulée, le BIT apporta son appui technique et financier à la formulation de la Politique Nationale Coopérative et à l'élaboration du programme cadre de création d'emplois ruraux et péri urbains par l'entrepreneuriat coopératif entre 2003 et 2005.

La même réforme a valu au Cameroun d'être choisi pour abriter, en juillet 2000, la 13^e Conférence Panafricaine Coopérative qui adopta le «plan d'action

décennal de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique» et pour lequel le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul Biya, fut prié par les coopérateurs africains d'assurer le parrainage politique et stratégique auprès de la communauté internationale.

Excellence, Monsieur le Vice Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Malgré ces quelques considérations positives, force est de constater que le mouvement coopératif camerounais connaît aujourd'hui des moments difficiles. En effet, depuis la grande réforme de 1992, tout se passe comme si le désengagement de l'Etat a laissé ce mouvement coopératif orphelin avec la réduction de moyens financiers et humains d'encadrement institutionnels. S'agissant des actions de relance appuyées par le BIT, l'adoption du document de Politique nationale coopérative reste en suspens et le Programme de création d'emplois par l'entrepreneuriat coopératif n'a pas encore été mis en œuvre. Du côté du mouvement coopératif lui-même, depuis que les structures étatiques se sont désengagées de l'encadrement direct du secteur coopératif, chaque coopérative ou union de coopératives se bat pour sa propre survie.

C'est dans ce climat difficile que le réseau de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest a entrepris de commémorer ces cinquante années de vie et de combat, démontrant ainsi que, malgré des multiples contraintes, la dynamique coopérative demeure une réalité vivante au Cameroun. Cet acte de bravoure est à la base de la motivation du BIT à soutenir l'organisation de ce séminaire qui se présente pour nous, comme une ultime tentative de relancer la dynamique et l'entrepreneuriat coopératifs dans le cadre d'un débat franc et constructif entre les coopérateurs et les services étatiques intéressés par le développement coopératif pour créer des emplois locaux et lutter contre la pauvreté à la base.

Oui, la création d'emplois durables est aujourd'hui le souci majeur partagé par tous les Gouvernements et les Organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que par tous les acteurs de la société civile. La légitimité de cette revendication universelle est telle que le Directeur Général du Bureau International du Travail, a proposé de centrer la mission de l'Organisation Internationale du Travail sur la notion fédératrice du «Travail décent » qui implique la réalisation de quatre objectifs stratégiques à savoir la nécessité de:

- promouvoir les droits fondamentaux du travail qui sont aussi constitutifs des droits humains élémentaires,
- permettre à chaque femme et à chaque homme d'accéder à un emploi qui lui procure des revenus durables grâce aux petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives,
- assurer la sécurité économique et sociale des travailleurs par un système performant de protection sociale,
- garantir un climat de dialogue social permanent entre les gouvernants, les employeurs et les travailleurs.

Excellence, Monsieur le Vice Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs,

La présente rencontre revêt une importance capitale en ce moment où les méfaits de la crise alimentaire provoquent des revendications sociale sur le continent africain dont environ 80 % de la population active vivent en zone rurale. Tous les pays sont donc préoccupés par la recherche de voies alternatives et de solutions efficaces de lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, la formule coopérative qui, historiquement a servi de point de départ de la lutte contre la paupérisation des classes ouvrières, peut et doit aujourd'hui encore constituer un outil privilégié pour les pays pauvres dans leur stratégie de réduction de la pauvreté.

C'est aussi la conviction de la Conférence Panafricaine Coopérative qui regroupe, aujourd'hui, près d'une quinzaine de pays francophones au sud du Sahara, et qui a décidé, en juillet 2000 à Yaoundé, de faire de l'entrepreneuriat coopératif, le fer de lance de la lutte contre la pauvreté dans les pays concernés. Le BIT, très tôt a soutenu cette initiative dont l'un des objectifs fondamentaux est de contribuer à créer un environnement politique, institutionnel et réglementaire propice au développement des coopératives, de l'entrepreneuriat de groupe et de l'initiative privée en Afrique,

Il faut donc se réjouir qu'au moment où la communauté internationale vient d'adopter la nouvelle recommandation 193 sur la promotion des coopératives, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine aient décidé d'intégrer le «plan d'action de Yaoundé pour la lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif» dans le «Plan d'action de lutte contre la pauvreté par la promotion de l'emploi» adopté en septembre 2004 à Ouagadougou. Cette décision des hauts dirigeants africains est une reconnaissance éclatante du rôle que les coopératives peuvent jouer dans la bataille que livrent les pays contre la pauvreté.

Au regard des thèmes inscrits au programme de l'atelier, j'ai la ferme conviction qu'une nouvelle ère du mouvement coopératif naîtra de vos délibérations. Je suis persuadée que vos travaux aboutiront sur des recommandations constructives pour l'avenir du mouvement coopératif au Cameroun et en Afrique. Je souhaite plein succès à l'atelier et vous confirme la disponibilité du BIT, de la FAO, du système des Nations Unies et des partenaires au développement à accompagner, dans la mesure de leurs moyens, les efforts du Gouvernement camerounais en vue de la promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat coopératif.

Je vous remercie